



augmentation pension alimentaire

Par **nata**, le **25/11/2011** à **18:18**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 2003.

Mon ex mari n'a jamais augmenté la pension comme il doit le faire chaque année.

Il n'a pas encore envoyé la pension pour ce mois de novembre bien qu'il soit toujours en retard mais nous sommes le 25.11.2011. je pense qu'il ne la versera.

La pension est de 80€ par mois, notre fille a 15 ans.

Cette petite pension est entièrement placée sur plusieurs comptes au nom de notre fille.

Je voulais juste qu'il augmente enfin mais je viens d'essayer un refus, prétextant qu'il ne paie pas d'impôts.

Je paie la cantine, les vêtements, chaussures, coiffeur, orthodontiste je paie tout depuis 2003 et ce n'est ces 80€ qui changeront notre quotidien.

Il pourrait au moins effectuer cette augmentation inscrit dans le jugement de divorce!

De plus il est parti vivre dans l'Aveyron et ne voit notre fille que 2 fois par an, soit environ 15 jours à 3 semaines pour l'été et une petite semaine pendant les fêtes.

Pour son déménagement, il n'en a pas averti le JAF. Parrait'il qu'il aurait du le faire?

Que puis je faire?

Par **Claralea**, le **25/11/2011** à **22:04**

Bonsoir, saisissez le juge aux affaires familiales et demandez une révision de pension puisque vous avez votre fille à charge même les week-ends et voyez un huissier pour les arriérés sur la révision de la pension, elle est rétroactive sur 5 ans

Prenez le jugement et remplissez cette base de calcul <http://www.service-public.fr/calcul-pension/index.html> vous saurez ainsi combien il vous doit sur les 5 dernières années